

9291 - Le jugement de l'attitude qui consiste à se montrer courtois à l'égard d'un buveur et à lui servir du vin

La question

Question

Nous sommes obligés à assister à des cérémonies organisées sur les lieux de travail (laboratoires scolaires) au cours desquelles bières et vins sont servis. Allah soit loué, nous ne nous y approchons pas. Mais dans ces occasions, les traditions bienveillantes veulent que les invités se servent mutuellement chacun offrant à son voisin sa boisson préférée. C'est ainsi que certains me servent du jus d'orange... Puis-je dans ce cas lui servir de la bière?

La réponse détaillée

Si les choses se passent comme vous l'avez mentionné, il vous est interdit de participer à de pareilles cérémonies et votre devoir est de faire en sorte qu'elles n'aient pas lieu. Y participer et se taire sur les choses qui s'y passent sont interdits. Nous demandons à Allah pour vous et pour nous-mêmes la sécurité.